

# Observatoire de l'autopartage élections municipales 2020

Citiz, Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont la Ville de Bordeaux est sociétaire (actionnaire), opère deux services d'autopartage (location de voitures en libre-service) sur la Métropole : CITIZ et YEA!.

Notre activité, reconnue d'intérêt collectif par l'État, est complémentaire de vos futures politiques publiques de mobilité et d'aménagement urbain : une des seules variables d'ajustement pour récupérer de l'espace public en ville est en effet le stationnement ! Dans ce contexte, la capacité de Citiz à démotoriser (1 Citiz remplace 5 à 8 voitures individuelles) est une alliée pour vos politiques cyclables et votre volonté de re-végétalisation de notre ville.

Pourtant, malgré un impact environnemental démontré par de multiples études menées par l'ADEME (voir : <https://www.ademe.fr/enquete-nationale-lautopartage-edition-2019> - <https://www.ademe.fr/enquete-nationale-lautopartage-edition-2016>), nos services rencontrent des difficultés, notamment juridiques, à continuer à déployer une offre sur voirie, pourtant indispensable en termes de visibilité : nous occupons ainsi seulement 56 places sur voirie sur les 56 000 places de Bordeaux (dont 27 000 payantes)... et aucune implantation nouvelle n'a été possible depuis près de 2 ans.

Les objectifs de réduction d'émission de Gaz à Effet de Serre pour 2030 sont fixés à 40% par rapport à nos émissions de 1990.

Ce n'est pas une évolution mais une révolution à mener sur tous les sujets, partout, avec une intensité maximale !

## Alors quelles seront vos ambitions pour l'autopartage sur la mandature 2020 – 2026 ?

Vous trouverez ci-après :

- Un questionnaire à nous retourner au plus tard le lundi 17 février 2020
- Un « mieux nous connaître » sur Citiz
- Le rappel des impacts de l'autopartage sur les politiques publiques et notamment son rôle de « récupérateur d'espace public », indispensable pour implanter des pistes cyclables ou ramener la nature en ville

## CITIZ BORDEAUX ET LE RESEAU CITIZ : MIEUX NOUS CONNAITRE

 Citiz Bordeaux opère **2 services** sur Bordeaux :

- **Citiz** (autopartage classique sur réservation et avec des stations) avec **104 véhicules** prévus sur 2020, de la petite citadine au minibus 9 places – **56 places** actuellement sur voirie sur les 27 000 places payantes (soit 0,2% des places)

Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Su047sfe0PA>

- **Yea !** avec 26 véhicules prévus sur 2020, service en **freefloating** (sans station sans réservation, stationnement sur place voirie légale dans l'intra-boulevard à Bordeaux).

Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=jL8sddk26ug>

 Citiz Bordeaux est une **Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**, membre du réseau coopératif CITIZ

- Société commerciale de droit privé... à vocation non lucrative... détenue majoritairement par ses usagers (+ de 60% du capital)
- Avec des collectivités au capital notamment la Ville de Bordeaux et la Métropole de Bordeaux : **Citiz Bordeaux est donc aussi un outil mobilisable pour vos politiques publiques de mobilité !**
- Le réseau national mutualise les moyens et permet l'accès à + de 2 000 voitures en France !

 Usages couverts par nos services :

- Citiz : tous usages en boucle (retour au point de départ) donc nous couvrons pratiquement **tous les usages de la voiture à l'exception du domicile-travail** : courses – rdv pros – loisirs – week-end – vacances...
  - Trajet moyen 9h – 70km
- Yea ! : trajets courts possibles Bordeaux-Bordeaux avec logique de charge par exemple + idem Citiz
  - Trajet moyen 5h – 30km

 Quelques données économiques 2019 Citiz Bordeaux :

- Capital social 231 360€
- CAht : **1 150 000€** en croissance annuelle à 2 chiffres
- **4 310** usagers
- 30 000 locations, 25 000km/an en moyenne pour nos voitures

# IMPACTS DE L'AUTOPARTAGE CITIZ SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

## *L'autopartage est d'abord un formidable outil de récupération d'espace public*

- 1 Citiz remplace de 5 à 8 voitures individuelles d'après une récente étude ADEME 6T consultable ici : <https://www.ademe.fr/enquete-nationale-autopartage-edition-2019>
- Or le stationnement des voitures individuelles est une des seules variables d'ajustement urbaines en termes de récupération d'espace public
- L'autopartage est donc :
  - Pertinent pour contribuer à développer les transports en commun en site propre, les pistes cyclables mais aussi participer à la végétalisation des villes et aux projets de « forêts urbaines »...
  - Outil d'acceptation du changement : la suppression de 10 places de stationnement peut être vécue comme « brutale » par les habitants d'un quartier. Si elle s'accompagne de la mise à disposition de 2 véhicules en autopartage permettant de remplacer ces 10 voitures individuelles... c'est plus acceptable.

## Le saviez-vous ?

En remplaçant des voitures individuelles, Citiz ne récupère pas seulement de l'espace public, il économise aussi de l'énergie, donc du gaz à effet de serre.

- L'énergie grise correspondant à la fabrication d'une voiture correspond à environ 30 000 km d'utilisation de cette voiture en équivalent carbone => éviter la fabrication 5 à 8 voitures individuelles, c'est ainsi économiser de 30 à 48 tonnes de gaz à effet de serre.
- L'autopartage est valorisé en termes de Certificat d'Economie d'Energie :  
1 usager autopartage = 6 000 kWh équivalent cumac (CEE fiche TRA-SE-112).

 **L'autopartage est ensuite un accélérateur de la transition écologique en termes de changements d'usages**

- 1 abonné à l'autopartage voit sa distance parcourue en véhicules motorisés (voiture possédée + autopartage + location etc...) décroître de plus de 40%
- En effet, alors qu'économiquement un propriétaire de véhicule a « intérêt » à s'en servir pour amortir l'investissement initial et faire baisser le coût au km... un autopartageur arbitre en permanence entre les différents modes de déplacement :
  - Usage plus fréquent de la marche, du vélo, du bus, du tram et du train... là où la voiture individuelle a tendance à « cannibaliser » les autres modes
  - Optimisation de l'usage de la voiture quand elle est nécessaire
  - Adaptation du type de voiture (petite, moyenne, grande) à l'usage dans un contexte où le poids des voitures joue directement sur la consommation de carburant et l'émission de particules fines (freins, pneus)

## Le saviez-vous ?

- Avec près de 2,25 millions de kms parcourus en 2019, la flotte Citiz Bordeaux contribue à une économie globale de 1,5 millions de km parcourus en véhicules motorisés !

 **L'autopartage est, enfin, un service de mobilité économiquement efficace pour tous : usagers particuliers ou pros – pouvoirs publics – commerçants etc...**

- En se séparant d'un premier ou d'un deuxième véhicule, un foyer fait des économies conséquentes : d'une charge moyenne de 5 500 € annuels pour une voiture particulière à un coût moyen de 840 € par an en autopartage.
- Un service tout compris (même le carburant), donc économiquement prévisible
- La possibilité de partager des véhicules de collectivités, d'entreprises, d'associations... pour optimiser leurs usages et diminuer les coûts pour les structures propriétaires
- Depuis 2015 et la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'obligation de réalisation d'emplacements de stationnement (dans les PLU / PLUi) est réduite de 15 % au minimum en contrepartie de la mise à disposition

de véhicules propres (électriques) en autopartage. (article L. 123-1-12 du code de l'urbanisme)

- En ne recourant plus systématiquement à la voiture pour leurs déplacements, les ménages consomment davantage dans les commerces de proximité qu'en grande surface

### Le saviez-vous ?

- Plus de 75% des usagers Citiz Bordeaux n'ont plus de voitures. Ils ne vivent pourtant pas « hors sol » : ils ont généralement plus de 30 ans, des enfants, mettent en moyenne plus de 20 minutes pour aller travailler... et continuent à vivre normalement en ayant accès à plus de 100 voitures à Bordeaux et près de 2 000 dans toute la France.
- Les usages professionnels représentent près de 40% des recettes de location de Citiz Bordeaux !